07 OCTOBRE 2024

RAPPORT

WEBINAIRE

Deuxième phase de l'initiative du commerce guidé ZLECAf : vers une intensification du commerce intra-africain

MODERATRICE

Corine PEUNE

INTERVENANTS

- Hermine MBARGA
- Parfait EPPOH
- Solim BAMAZE

Sommaire

1 | Contexte.....01
2 | Objectif.....02
3 | Mots d'ouverture.....03
4 | La synthèse des communications.....04
4.1 | Aperçu de la deuxième phase de l'initiative du commerce guidé (ICG) 04
4.2 | Appréciation générale de l'initiative du commerce guidé.....06
4.3 | ICG : Opportunités, défis et perspectives pour les PMEs africaines.....08
5 | Phase des questions réponses.....10
6 | Évaluation du webinaire.....13
7 | Principales recommandations.....16
7.1 | Recommandations aux PME.....16
7.2 | Recommandations aux États parties.....18
7.3 | Recommandations au Secrétariat de la ZLECAf.....20
7.4 | Recommandations aux Communautés Économiques Régionales(CERs).....22

Contexte

1

Lors du 18ème sommet de l'Union Africaine en 2012, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de mettre en place la Zone de libre Echange Continental Africaine (ZLECAf). Le processus de négociation est lancé en juin 2015 à Johannesburg lors de la 25ème session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine. Lors de cette session, les objectifs, les principes, la feuille de route pour créer la ZLECAf sont fixés. Parmi ces objectifs figurent, entre autres, la création d'un marché libéralisé pour les marchandises et les services, la promotion du développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales afin d'accroître les échanges intra-africains en vue de promouvoir le développement économique et social du Continent tel que voulu dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La mise en œuvre de la ZLECAf pourra permettre d'atteindre les niveaux d'économies d'échelle et d'investissements nécessaires pour développer des chaînes de valeur régionales de grande envergure et soutenir l'industrialisation au niveau du continent ; de créer un large marché de près de 1,2 milliard de consommateurs avec un PIB consolidé de 3 milliards de dollars ; permettre aux PMEs de s'insérer dans les chaînes de valeur régionales et de nouer des partenariats d'affaires ; permettre une plus grande autonomisation des femmes et des jeunes, etc. Ainsi, dans le cadre de la mise œuvre effective de l'Accord portant création de la ZLECAf, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine ont procédé au lancement de la phase opérationnelle le 1er janvier 2021 pour permettre l'intensification des échanges commerciaux sur le Continent. Consécutivement, la 35ème session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a approuvé la Directive ministérielle sur l'application des listes de concessions tarifaires et encouragé les Etats à accélérer le démarrage des échanges commerciaux sous le régime préférentiel de la ZLECAf.

Dans l'optique de matérialiser cette décision, le Secrétariat de la ZLECAf a lancé l'Initiative du Commerce Guidé (ICG), le 07 octobre 2022, à Accra, au Ghana. Cette initiative vise à favoriser des échanges commerciaux et à tester l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique et politique de mise en œuvre de la ZLECAf.
De nombreux Etats parties ont manifesté leur volonté de prendre part à la deuxième phase de l'Initiative du Commerce Guidé de la ZLECAf et ont engagé des travaux, avec les différentes parties prenantes nationales, en vue de se conformer aux exigences préalables. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce webinaire sur la deuxième phase de l'Initiative du Commerce guidé de la ZLECAf.

Objectif

2

L'objectif principal du webinaire était de partager les informations relatives à la mise en œuvre de la ZLECAf, notamment celles concernant l'Initiative du Commerce Guidé et de contribuer à la mobilisation du secteur privé.

De manière spécifique, il s'agissait de :

contribuer à l'appropriation de l'Initiative du Commerce Guidé de la ZLECAf par les différentes parties prenantes

sensibiliser les PME sur les objectifs, les instruments opérationnels et les progrès de l'Initiative du Commerce guidé de la ZLECAf

identifier les opportunités et les défis pour les PME dans le cadre de leur participation à l'ICG ZLECAf

Mots d'ouverture

3

Corine PEUNE, responsable de l'autonomisation des femmes et des jeunes au sein d'ACODAF

Le webinaire a débuté par le mot de bienvenue de la modératrice, Mme Corine Peune, responsable de l'autonomisation des femmes et des jeunes au sein d'ACODAF. Dans son propos introductif, elle a brièvement présenté ACODAF, avant de dérouler les objectifs et le contenu de l'événement. Elle a salué les participants, exposé rapidement les missions de l'association, ainsi que le contexte et les objectifs du webinaire.

~~Après avoir présenté Mme Hermine MBARGA, elle lui a immédiatement passé la parole pour la présentation du premier sous-thème: Aperçu de la deuxième phase de l'initiative du commerce guidé (ICG)~~

La synthèse des communications

4

4.1. Aperçu de la deuxième phase de l'initiative du commerce guidé (ICG)

Hermine MBARGA,
Expert ACODAF
Politique commerciale et droit du commerce international

L'oratrice a rappelé que l'un des objectifs majeurs de l'ICG est de faciliter les échanges commerciaux entre les États parties à la ZLECAf qui sont prêts à commercer. Les objectifs spécifiques sont de promouvoir un commerce significatif dans le cadre de la ZLECAf, de tester l'environnement opérationnel, institutionnel et juridique, et enfin d'envoyer un message positif aux opérateurs économiques africains. Elle a également insisté sur les critères de participation, mettant en lumière l'importance de mobiliser les entreprises et de les connecter avec les autres membres de l'ICG, étant donné qu'ils sont les acteurs directs de la ZLECAf.

Ensuite, elle a présenté l'état d'avancement de l'Initiative, en précisant que huit États membres de la ZLECAf, représentant les cinq régions de l'Afrique, ont participé à la première phase de l'ICG. Depuis 2023, 39 États ont exprimé leur intérêt à rejoindre la deuxième phase, couvrant l'ensemble des régions africaines, y compris les États insulaires.

La synthèse des communications

4

4.1. Aperçu de la deuxième phase de l'initiative du commerce guidé (ICG)

Le lancement de cette deuxième phase de l'ICG s'inscrit dans une volonté d'inclure un plus grand nombre de produits, de pays, et d'ouvrir la voie au commerce des services. Certains produits et pays ont été cités. Elle a rappelé que la cérémonie officielle de lancement de cette deuxième phase se tiendra au Rwanda du 9 au 11 octobre 2024.

Mme Mbarga a également évoqué les perspectives futures prometteuses, notamment la création de sociétés commerciales d'exportation au sein de la ZLECAf. Elle a mis en avant la nécessité pour ces dernières d'accompagner les entreprises, en particulier sur le plan logistique, afin de faciliter leurs processus d'exportation et d'importation. Elle a rappelé que la 17ème Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en novembre 2022, a mandaté le Secrétariat de la ZLECAf pour assister les États parties dans la mise en place de ces sociétés commerciales, en veillant à ce qu'elles disposent du cadre juridique nécessaire à leur financement. En conclusion, elle a réaffirmé que ces sociétés commerciales joueront un rôle crucial en soutenant les PME africaines, facilitant leur accès aux marchés, et renforçant les réseaux commerciaux pour une meilleure intégration économique du continent.

La synthèse des communications

4

4.2. Appréciation générale de l'initiative du commerce guidé

Parfait EPPOH,
Expert en commerce international
Négociateur en Chef du Cameroun pour la ZLECAf
Coordonnateur du Secrétariat Technique du Comité National de mise en œuvre de la ZLECAf.

La deuxième présentation, faite par M. Parfait Eppoh, a permis de faire un tour d'horizon de la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'ICG.

M. Eppoh a tout d'abord exprimé son appréciation positive de l'ICG, en soulignant la participation active du Cameroun à la phase pilote de l'initiative. Il a insisté sur l'importance des actions de sensibilisation pour garantir le succès de la ZLECAf et a salué le rôle de l'ACODAF dans cette démarche.
Le Cameroun, a-t-il expliqué, a pu bénéficier du cadre de l'ICG en important et exportant plusieurs produits sous le régime préférentiel de la ZLECAf. Par exemple, l'importation de résine en provenance de la Tunisie par la société Inoda Industries Sarl, spécialisée dans la production de peintures et de matériaux de revêtement, a permis au Cameroun de diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières, et ce à moindre coût.

4

4.2. Appréciation générale de l’initiative du commerce guidé

M. Eppoh a également abordé l'importance d'intégrer les dispositions de la ZLECAf dans le corpus juridique des États membres. Il a noté qu'au Cameroun, ces dispositions ont été intégrées dans la loi des finances, permettant ainsi de lancer le démantèlement tarifaire. Toutefois, il a souligné que de nombreux pays rencontrent encore des difficultés à ce niveau, car ces dispositions n'ont pas encore été adoptées dans leurs législations nationales.

En ce qui concerne les entreprises, l’orateur a mentionné les défis liés à l'établissement de relais commerciaux vers les marchés cibles. Cependant, il a exprimé son optimisme quant à la mise en place de sociétés commerciales qui viendront résoudre ces problèmes. Il a précisé que bien que l'impact ne soit pas encore visible, le secrétariat de la ZLECAf travaille activement pour y remédier. L'orateur a conclu en insistant sur le fait que l'ICG représente une opportunité unique pour lancer la ZLECAf et renforcer le commerce intra-africain.

Après avoir fait une synthèse des propos de M. Eppoh, la modératrice a voulu savoir si les échanges effectués avaient impliqué les PME. L’orateur a répondu par l’affirmative en réitérant que le premier certificat d'origine a été obtenu au Cameroun par une TPE qui a exporté ses produits vers le Ghana. Le troisième intervenant a ensuite été introduit.

La synthèse des communications

4

4.3. ICG : Opportunités, défis et perspectives pour les PMEs africaines

Solim BAMAZE,
Expert ACODAF
Politique commerciale et droit du commerce international

M. Solim BAMAZE a mis l'accent dans son intervention sur les opportunités, défis et perspectives pour les PME dans le cadre de l'ICG

M. Bamaze a commencé en expliquant que la ZLECAf offre des opportunités importantes pour les PME africaines, notamment en termes de marché élargi et d'internationalisation des échanges. Il a ensuite mis en lumière les opportunités spécifiques offertes par l'ICG, qui facilitent la participation des PME aux échanges commerciaux intra-africains.

En ce qui concerne les défis, l'orateur a identifié les obstacles majeurs en s'appuyant sur les objectifs visés par l'ICG, notamment ceux liés à la promotion d'un commerce significatif dans le cadre de la ZLECAf, à la capacité de tester l'environnement opérationnel, institutionnel et juridique, et enfin les défis d'envoyer un message positif aux opérateurs économiques africains. Parmi les défis importants cités par l'orateur, figurent l'information et la formation des acteurs aux opportunités de marché, aux instruments opérationnels et aux techniques du commerce international.

La synthèse des communications

4

4.3. ICG : Opportunités, défis et perspectives pour les PMEs africaines

Sur le plan des perspectives, il a rappelé que la ZLECAf n'est pas un projet isolé, mais qu'elle s'inscrit dans un cadre plus large, accompagné d'autres projets phares de l'Agenda 2063 et de programmes continentaux sectoriels comme le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), qui vise à renforcer les infrastructures de transport, d'énergie, de TIC, et de gestion des eaux transfrontalières.

Il a également précisé qu'ACODAF s'engage activement à soutenir les initiatives de commerce et de développement en offrant du coaching pour faciliter l'internationalisation des PME, en sensibilisant aux opportunités commerciales, en renforçant les capacités techniques des entreprises, en facilitant leur mise en relation, et en proposant des conseils sur le financement. ACODAF met à disposition des informations commerciales cruciales pour les entreprises désireuses de participer au commerce international en général et à la ZLECAf en particulier.

Pour conclure, M. Bamaze a encouragé les participants à contacter leurs administrations nationales afin d'obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'ICG dans leurs pays respectifs.
La séance s'est terminée par une session de questions-réponses animée par le panel d'experts présent.

Phase des questions réponses

5

Question 1

Mme Cristina Njonkou, productrice de riz complet étuvé au Cameroun, qui souhaitait savoir s'il existait des opportunités pour ce type de riz au sein de la ZLECAf. Mme Mbarga a répondu positivement, en précisant que si ce riz respectait les conditions d'origine, il pourrait bien sûr être exporté vers les pays ayant ouvert ce produit à la libéralisation sous le régime préférentiel de la ZLECAf. M. Eppoh a rappelé à Mme Njonkou que le riz est un aliment de grande opportunité en Afrique. Cependant, il a souligné qu'il était crucial de prendre en compte la qualité et surtout la quantité pour s'attaquer à un marché aussi vaste. Mme Mbarga a également évoqué la possibilité de s'associer à travers des cluster d'exportations pour conquérir de plus grands marchés.

Question 2&3

La deuxième et la troisième question portaient sur le financement des PME, plus précisément sur les mécanismes de financement des producteurs, soulevés par Mme Corine Peune. Les intervenants ont unanimement répondu que la ZLECAf ne finance pas directement les activités de production, mais qu'elle facilite les conditions du commerce. Toutefois, Mme Mbarga a précisé que le secrétariat peut faciliter certains aspects en signant des mémorandums d'accord avec les banques commerciales qui s'engagent à mettre des fonds pour le financement de certains acteurs engagés dans des chaînes de valeur précises ainsi que pour le financement des opérateurs économiques qui désirent réaliser des échanges au sein de la ZLECAf. Comme soutien, M. Eppoh a évoqué le fonds d'ajustement ZLECAf mis en place par Afreximbank et a rappelé par ailleurs que le secrétariat de la ZLECAf peut soutenir certaines PME à participer à des foires commerciales, notamment en prenant en charge les billets d'avion, le transport des échantillons et la mise en relation avec des partenaires commerciaux.

Phase des questions réponses

5

Question 4

M. Julio Kunda de la RDC, a voulu savoir quel lien existait entre **l'Initiative de Commerce Guidé (ICG)** et la facilitation des échanges. M. Eppoh a pris la parole en indiquant que ces deux notions sont étroitement liées et qu'il était impossible de parler de l'ICG sans aborder la facilitation des échanges. Il a insisté sur le fait que l'objectif de la ZLECAf et de l'ICG est de faciliter les échanges commerciaux.

Pour renchérir, Mme Bamaze a rappelé que la facilitation des échanges inclut un ensemble de mesures et de politiques visant à simplifier et harmoniser les procédures afin d'accélérer les échanges commerciaux. Il a réitéré qu'il est notamment question de réduire les barrières non tarifaires, car il est impossible de parler de l'ICG sans aborder la facilitation des échanges, car ceci constitue un élément clé dans l'intégration commerciale africaine.

Dans l'optique de présenter le lien entre facilitation des échanges et ICG, M. Cham Etienne Bama, coordonnateur du sous-comité ad hoc chargé de l'ICG au Cameroun, a également précisé que le rôle de l'ICG est d'aider les entreprises à accéder au marché de la ZLECAf. Pour le cas du Cameroun, des descentes sont régulièrement effectuées dans les grandes surfaces pour identifier les produits répondant à certains critères de qualité. Les entreprises sélectionnées sont ensuite inscrites sur une liste et présentées aux partenaires pour faciliter leur accès aux marchés cibles de la ZLECAf. Ces informations sont ensuite partagées avec les conseils des chargeurs des pays cibles et distribuées aux opérateurs économiques de ces pays. Il a ajouté que la liste des produits des champions camerounais de la ZLECAf a été ventilée au conseil des chargeurs sud-africain, ghanéen et nigérian, et que ceci a permis à un opérateur de cosmétique camerounais de bénéficier d'un bon de commande de près de 350 000 dollars depuis le Nigeria. Par ailleurs, pour renforcer la question de financement, il a insisté sur le fait que le rôle de la ZLECAf est de faciliter les échanges ; son pouvoir est limité au renforcement des États parties, à la coordination de la mise en œuvre et au suivi-évaluation. La mise en œuvre incombant aux États parties, qui veillent à l'opérationnalisation de la ZLECAf dans leurs territoires respectifs.

Phase des questions réponses

5

Question 5

M. Serge Kemoé, producteur camerounais de poissons, qui désire savoir si des exonérations sont prévues par la ZLECAf concernant les intrants pour sa production. Mme Hermine a pris la parole et a expliqué que si un produit respecte les critères d'origine, il peut bénéficier d'une réduction ou d'une annulation des droits de douane, à condition que l'intrant importé entre dans la liste des produits ouverts à la libéralisation au sein du pays exportateur. Toutefois, il appartient à chaque État partie de fixer les taxes.

M. Solim a renchéri en donnant plus d'éclaircissements sur la différence qui existe entre les droits de douane et les droits et taxes de douane. Il a rappelé que le but de la ZLECAf n'est pas d'intervenir pour appliquer directement des exemptions aux producteurs, exportateurs et importateurs, mais d'amener les États à harmoniser leurs différentes législations afin de faciliter les transactions entre importateurs et exportateurs. Cependant, il a souligné qu'en pratique, la volonté politique varie d'un État à l'autre : certains sont encore réticents à annuler certains droits et taxes, tandis que d'autres s'efforcent d'appliquer toutes les recommandations en faveur de la suppression progressive des droits et taxes de douane, essentiels pour l'accompagnement des opérateurs. Ce n'est pas seulement le secrétariat de la ZLECAf qui est appelé à faire des efforts ; il appartient aux différents États, qui doivent d'ailleurs avoir une ferme volonté politique d'inciter leur douane à harmoniser les taxes qui seront appliquées, et ceci sur la base des règles d'origine de la ZLECAf.

Tout en remerciant toute l'assistance et en les invitant à en faire bon usage, Mme Peune, modératrice de l'élément, a ensuite remis la parole aux intervenants pour un mot de fin. M. Solim a pris la parole et a remercié l'ensemble des participants pour le temps consacré à cet échange, les invitant à contacter l'ACODAF pour toute demande de clarification ou d'accompagnement spécifique. Il a rappelé que l'ACODAF est toujours disponible pour écouter et orienter les entreprises vers les bonnes ressources. Enfin, il a encouragé tous les participants à faire bon usage des informations partagées au cours du webinaire. Mme Mbarga a clôturé en s'adressant aux PME et TPE, les exhortant à profiter des opportunités offertes par la ZLECAf. Un rendez-vous a ensuite été donné pour les prochains événements

Evaluation du webinaire

6

Nous sommes convaincus que nos objectifs ont été en grande partie atteints dans la mesure où

- Le webinaire s'est bien déroulé
- Les participants ont été sensibilisés aux objectifs et aux problématiques entourant l'ICG
- Les opportunités et les défis pour les PME dans le cadre de leur participation à l'ICG ZLECAf ont été clairement exposés
- Les perspectives au niveau de la ZLECAf et d'ACODAF ont été présentées.

Nous avons également observé un fort intérêt pour le webinaire, avec 105 personnes inscrites via notre plateforme numérique, dont

47 % Femmes

53 % Hommes

. Ces participants représentaient diverses organisations

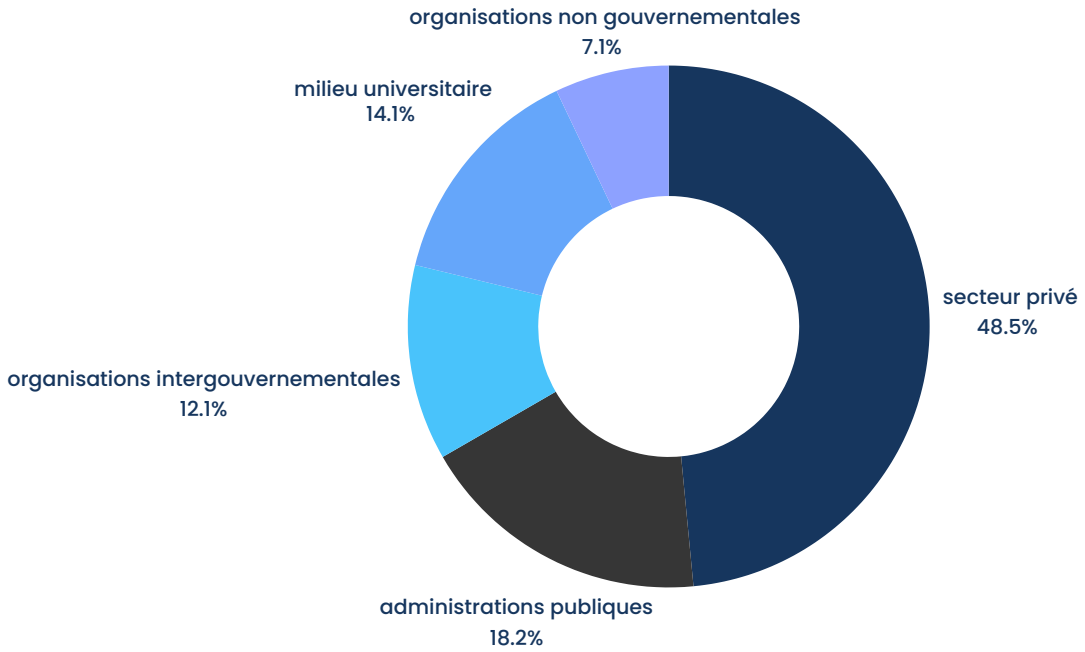

Evaluation du webinaire

6

Les personnes inscrites provenaient de plusieurs pays, notamment

Evaluation du webinaire

6

Dans l'ensemble, plusieurs participants ont exprimé leur satisfaction via le chat Zoom et des messages privés. Bien qu'environ 40 participants étaient régulièrement connectés pendant les échanges, toutes les PME inscrites initialement seront invitées par ACODAF à bénéficier de conseils de l'équipe technique.

Cependant, certaines difficultés ont été rencontrées lors de la préparation du webinaire. Il a été particulièrement difficile de financer une communication élargie pour atteindre un public plus vaste au sein des États parties à la ZLECAf. **De plus, certains experts ont sollicité des honoraires que nous n'avons pas pu assumer en raison de nos ressources limitées.**

Principales recommandations

7

Des recommandations spécifiques peuvent être formulées pour les PME, les États parties, la ZLECAf et les Communautés économiques régionales (CERs) afin de tirer profit de l'initiative du commerce guidé (ICG).

7.1. Recommandations aux PME

01

Accès au financement: Explorez les opportunités de financement offertes par des institutions financières locales, régionales et internationales, ainsi que les mécanismes de soutien de la ZLECAf pour le secteur privé.

02

Approche collaborative: Créez des clusters à chaque étape de la chaîne de valeur pour générer des synergies qui renforcent la compétitivité, favorisent l'innovation et facilitent votre intégration dans la ZLECAf.

03

Formation sur les exigences de la ZLECAf: Familiarisez-vous avec les règles d'origine spécifiques à votre produit, aux conformités douanières, aux instruments opérationnels (en ligne) ainsi qu'aux réglementations spécifiques à chaque marché.

04

Renforcement des capacités internes: Développez les compétences techniques et personnelles en commerce international grâce à des formations et du coaching offerts par des organismes comme ACODAF, tout en investissant dans des solutions logistiques efficaces.

Principales recommandations

7

7.1. Recommandations aux PME

05

Gestion des risques à l'international: Évaluez les opportunités et les risques avant toute décision d'internationalisation en réalisant un diagnostic approfondi (exportation ou importation). Informez-vous sur les stratégies de mitigation des risques.

06

Relations avec les organismes publics : profitez de la phase du commerce guidé et construisez une expérience à l'international. Rapprochez-vous des ministères et autres organismes concernés par la ZLECAf dans vos pays respectifs pour obtenir des conseils adaptés à l'ICG, ainsi que pour connaître les programmes de renforcement des capacités existants.

07

Stratégies de numérisation: Adoptez des outils numériques pour tirer parti des opportunités du commerce électronique et de la ZLECAf, y compris l'utilisation de plateformes en ligne pour vendre vos produits au-delà des frontières nationales.

08

Amélioration de la compétitivité: Investissez dans la qualité de vos produits et services afin de respecter les normes internationales.

Principales recommandations

7

7.1. Recommandations aux PME

09

Développez des relais commerciaux: Il est essentiel pour les PME de s'associer à des acteurs régionaux, tels que des distributeurs et des importateurs. Ces relais sont cruciaux pour maximiser les opportunités offertes par la ZLECAf et faciliter l'accès aux marchés africains.

10

Vérification de l'origine des produits: Assurez-vous que vos produits répondent aux critères d'origine requis pour bénéficier de tarifs préférentiels.

7.2. Recommandations aux États parties

01

Créer un environnement favorable : Les États membres doivent établir un cadre juridique et réglementaire stable pour faciliter le commerce intra-africain, en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires.

02

Renforcer les infrastructures: Le développement des infrastructures, telles que les routes, les ports et les technologies de l'information et de la communication (TIC), est essentiel pour améliorer la connectivité entre les pays et faciliter les échanges commerciaux.

.

Principales recommandations

7

7.2. Recommandations aux États parties

03

Harmoniser les politiques commerciales: Il est crucial de garantir l'harmonisation des politiques économiques et fiscales entre les pays participants à la ZLECAf pour éviter les déséquilibres.

04

Accompagner les PME: Mettre en place des programmes de formation et d'accompagnement pour les PME locales, ainsi que des subventions et des incitations fiscales, afin de les aider à tirer pleinement parti des opportunités offertes par la ZLECAf.

05

Accélérer l'intégration des dispositions de la ZLECAf (pour les pays qui tardent): Adapter les législations fiscales et commerciales pour faciliter le commerce intra-africain et assurer une intégration rapide des dispositions de la ZLECAf dans le cadre juridique national.

06

Coordonner les efforts au sein des comités techniques nationaux de la ZLECAf: Assurer une bonne coordination entre les différents membres pour garantir une application effective des réformes nécessaires.

07

Mettre en place un mécanisme d'évaluation continue : Établir un système pour suivre la mise en œuvre des politiques de la ZLECAf, incluant des études d'impact pour déterminer si la première phase de l'ICG a favorisé un commerce à la marge intensive et extensive, afin d'identifier les défis et d'optimiser les stratégies.

08

Former les ministères concernés : Faciliter des sessions de formation pour les ministères de chaque État membre afin de garantir une compréhension approfondie des exigences de la ZLECAf et de ses différents protocoles.

Principales recommandations

7

7.2. Recommandations aux États parties

09

Encourager les réformes fiscales et douanières: Mettre en place des réformes qui facilitent la circulation des biens et services entre les États membres tout en réduisant les obstacles non tarifaires.

7.3. Recommandations au Secrétariat de la ZLECAf

01

Encourager l'intégration commerciale: Poursuivre les efforts d'intégration en facilitant la mise en place de corridors de commerce et en promouvant la suppression des barrières douanières et non douanières.

02

Suivi et évaluation des progrès: Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer l'impact de l'initiative du commerce guide et ajuster les politiques en fonction des défis rencontrés. Établir également des indicateurs de performance clés (KPI) pour suivre les progrès.

03

Soutenir la digitalisation: Encourager la numérisation des processus commerciaux sur le continent, notamment par le biais de plateformes digitales pour les douanes et la logistique, tout en soutenant les initiatives de facilitation du commerce numérique

04

Formation et renforcement des capacités: Faciliter des programmes pour aider les États parties et les opérateurs économiques à mieux comprendre et utiliser les bénéfices de la ZLECAf, ainsi que renforcer les capacités administratives pour gérer le processus de transposition dans les législations nationales.

Principales recommandations

7

7.3. Recommandations à la ZLECAf

05

Renforcement de la collaboration : Travailler avec les CERs et les États parties pour assurer l'intégration des directives stratégiques au niveau régional et national, garantissant ainsi une meilleure harmonisation des politiques commerciales.

06

Stratégie de communication pour les PME: Développer une stratégie visant à sensibiliser davantage les PME aux opportunités offertes par la ZLECAf, particulièrement concernant l'accès aux marchés régionaux et internationaux.

07

Outils de suivi et d'évaluation: Développer des outils spécifiques pour surveiller l'alignement des politiques des États membres avec celles des CERs par rapport aux objectifs de la ZLECAf.

Principales recommandations

7

7.4. Recommandations aux Communautés Économiques Régionales(CERs)

01

Coordination avec la ZLECAf: Les CERs doivent veiller à ce que leurs cadres régionaux soient alignés avec ceux de la ZLECAf afin d'éviter les doublons et de maximiser la cohérence des initiatives.

02

Faciliter les échanges régionaux : Les CERs doivent encourager les initiatives qui favorisent la libre circulation des biens, des services et des personne au sein de leurs régions, tout en facilitant leur intégration avec les autres régions d'Afrique.

03

Soutenir la digitalisation: Encourager la numérisation des processus commerciaux sur le continent, notamment par le biais de plateformes digitales pour les douanes et la logistique, tout en soutenant les initiatives de facilitation du commerce numérique

04

Support technique aux États membres: Fournir un soutien technique et des ressources aux États membres pour les aider à respecter les engagements et à profiter des opportunités offertes par la ZLECAf.

Remerciements

ACODAF exprime sa gratitude à :

- **M.Parfait Eppoh**, qui, malgré ses nombreuses responsabilités, a accepté sans hésitation de soutenir cette initiative du début à la fin et a apporté de précieuses clarifications aux participants lors des échanges.
- **M.Cham Etienne Bama**, qui, malgré ses occupations, a apporté une contribution précieuse durant les sessions de questions-réponses.
- L'**ITP**, pour la fourniture et la gestion des supports numériques.
- Toute l'équipe d'ACODAF, notamment **Paul Paye, Elisée Yoni, Casimir Albé, Hermine Mbarga, Emmanuel Bamaze** et **Corine Peune**, dont l'engagement a permis la réussite de ce webinaire du début à la fin.

Contact

Coordonnées :

Téléphone
+237 699 016 034

Adresse Email
acodaf@acodaf.org

Website
www.acodaf.org

Siege social
Cameroun Douala

Point focaux

Burkina Faso : +226 70 76 97 19
Sénégal : +221 77 310 55 00
Togo : +228 90 85 5924
Guinée : +224 628 78 42 52
RDC : +243 810 241 939
Tchad : +235 69 40 29 71

Acodaf